

# Victorine Mouton, femme Moulard, faisant office de sage-femme 1860-1872

Petite contribution à l'histoire des femmes de Gometz -le- Châtel.



*Georges de la Tour 1593-1652  
Le Nouveau-Né (1648)*



*Extrait de la BD « La sage-femme du roi » de Adeline Laffitte et Hervé Duphot*

# A l'origine de mes recherches sur les sages-femmes

- ✓ La découverte des plumassières de Gometz-le-Châtel lors du travail collectif sur la numérisation des recensements.
- ✓ Ma curiosité pour une femme en particulier, Alexandrine PLASSARD, « plumassière, patron » nommée dans les recensements de 1901 et 1906 en particulier.

		49	Plassard	Henri	54	id	chef de m	Cultivateur	patron
3	15	50	Pichois	Alexandrine	56	id	femme	plumassière	patron
		51	Plassard	Amile	50	id	enfant	cultivateur	Plassard
		52	Plassard	Henriette	51	id	id	s.p.	

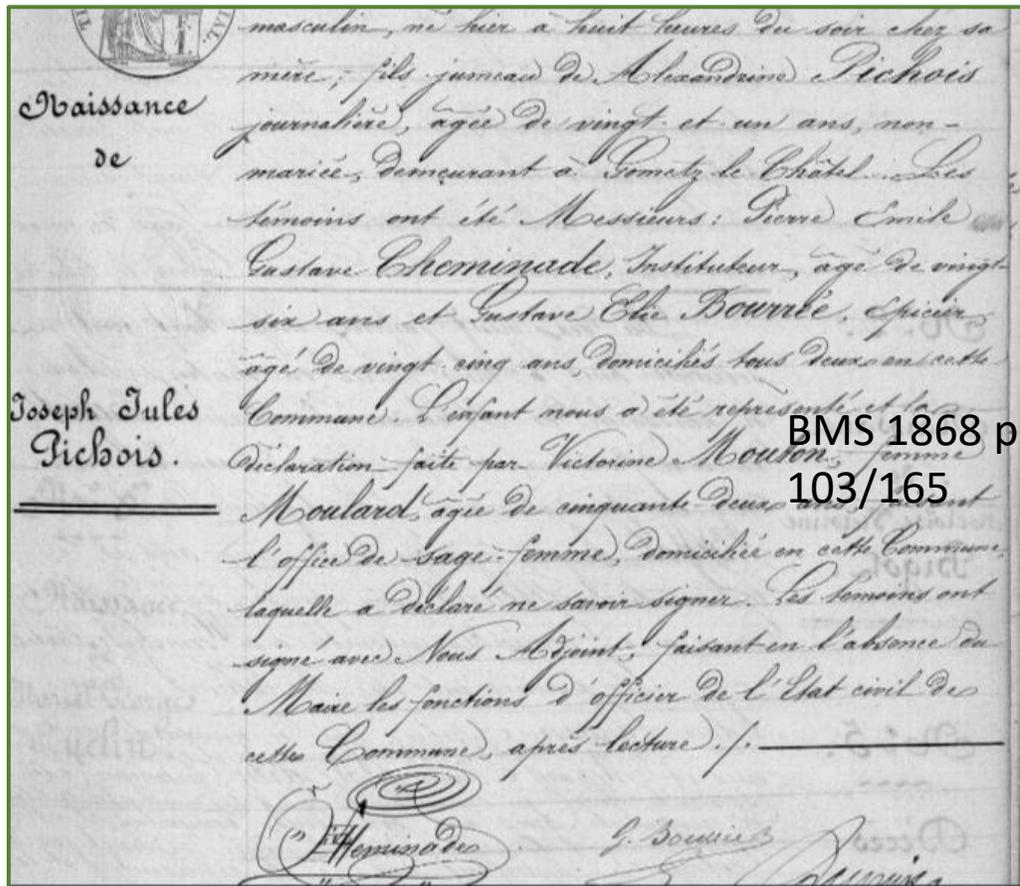
- ✓ Alexandrine Pichois, femme Plassard n'étant pas née, ni mariée à Gometz, c'est en recherchant si elle avait eu des enfants que j'ai trouvé la mention de « **sage-femme** » dans les registres de naissance de Gometz.
- ✓ Mon intérêt pour la vie des villages au 19<sup>ème</sup> siècle, en particulier Gometz-le-Châtel.

# Sage-femme: à l'origine des mots

- « **Sage** » vient du latin classique « *sapere* » qui signifie « avoir du goût, de la saveur, du jugement, de la faculté à comprendre, en bref « s'y connaître en ..».
- « **Femme** » du terme sage-femme correspond à **celle qui accouche**, la parturiente, et non à celle qui donne les soins. (Réf. Grand Robert de la langue française).
- Le mot sage-femme est un mot épïcène c-a-d, un mot qui ne change pas selon le genre : comme architecte, démocrate, capitaine, cinéphile.
- Les mots d'avant: ventrière, parturologue, matrone, leveuse, accoucheuse .
- La 1ère édition du dictionnaire de l'Académie Française datant de 1694 définit la sage-femme comme, « celle dont le métier est d'accoucher les femmes ».
- En décembre 1990, le rapport du Conseil Supérieur de la langue française définit que, pour un homme exerçant ce métier, l'appellation sera « homme sage-femme » ou « sage-femme homme » ou « sagefemme » en écriture inclusive.

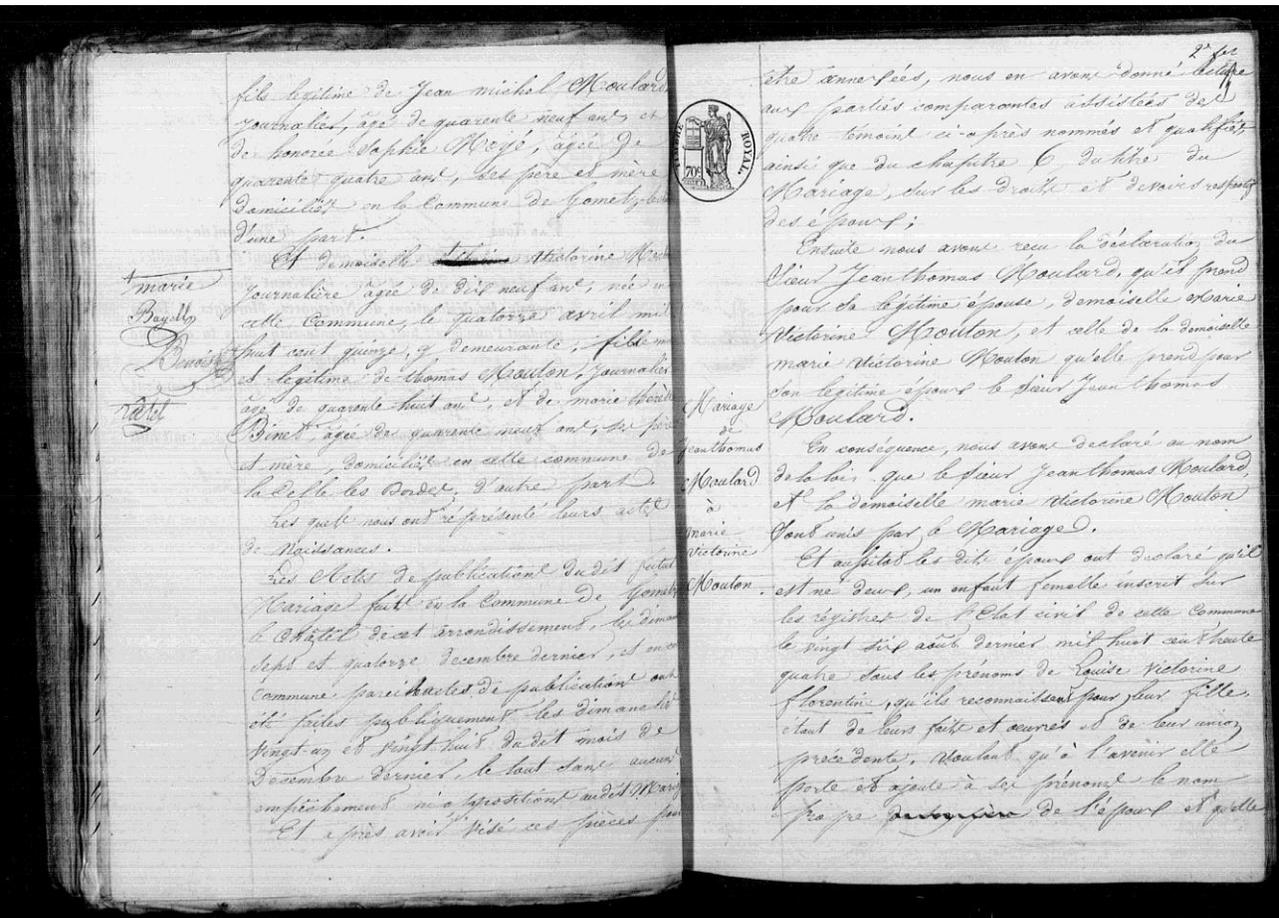
## Les déclarations de naissances:

- **Loi de septembre 1792**, titre III articles 1 à 3: mentionne qu'en cas d'indisponibilité du mari ou naissances illégitimes, c'est la sage-femme qui déclare la naissance.
- **Le Code Civil en 1804**, les articles 55 et 56 mentionnent que c'est le père qui déclare l'enfant, et à défaut, un docteur ou chirurgien, une sage-femme, ou toute autre personne ayant assisté à l'accouchement.



Le vingt et un janvier 1868... naissance de Joseph Jules Pichois chez sa mère, fils jumeau de Alexandrine Pichois, journalière, âgée de vingt et un ans, non-mariée... L'enfant nous a été représenté et la déclaration faite par Victorine Moulard, femme Moulard âgée de cinquante deux ans, faisant office de sage-femme, domiciliée en cette commune, laquelle a déclaré ne savoir signer...

# Victorine Mouton fe Moulard



BMS La Celle les Bordes (78)  
1835 mariages p. 80-81 / 222

- Elle est née le 14 avril 1815 à la Celle les Bordes (78) située à 15km environ de Gometz-le Châtel.
- Elle se marie le 31 janvier 1835 avec Jean Thomas Moulard, journalier cultivateur, natif de Gometz-le-Châtel. A cette occasion le jeune couple « **légitime** » la naissance hors mariage de leur fille Victorine Hortense née en 1834.
- En 1841, lors du recensement de Gometz-le-Châtel, Jean Thomas et Victorine sont déclarés chacun « **journalier** » et ils ont 3 enfants.
- Jean Thomas, son mari, décède le 10 avril 1871 à Gometz.
- Victorine décède le 8 juillet 1897 à 82 ans et est inscrite sur le registre de décès « **couturière** ».

## Son inscription sur les registres de naissance

- La mention de « Victorine Mouton, femme Moulard faisant fonction de sage-femme » est portée 12 fois sur les registres des BMS entre 1846 et 1863
- La 1<sup>ère</sup> mention est le 11 avril 1860 lors de la naissance de Alexandrine Adolphine Rivet; sa mère âgée de 34 ans est veuve depuis plus de 2 ans, et, en l'absence de déclaration de père « l'enfant nous a été présenté et la déclaration faite par Victorine Mouton... qui a remplacé la sage femme et nous a déclaré ne savoir signer » BMS 1851-1860 p,159 / 165
- Le 13 janvier 1861 la même expression « faisant office de sage femme » est portée pour la naissance de Théodule Charles Rousseau , fils naturel de Clotilde Joséphine Rousseau âgée de 23 ans. Théodule ne survit pas. BMS 1851-1860 p 1 / 200
- Le 19 avril 1863, elle est à nouveau nommée lors de la naissance de Charles Théodule Rousseau, fils naturel de Clotilde Joséphine Rousseau. BMS p 36 /200
- En 1864 pour la naissance de Alphonse Augustin Travers, enfant naturel déclaration est faite par « dame Victorine Mouton faisant office de sage femme » BMS 1851-1860 p 57/200

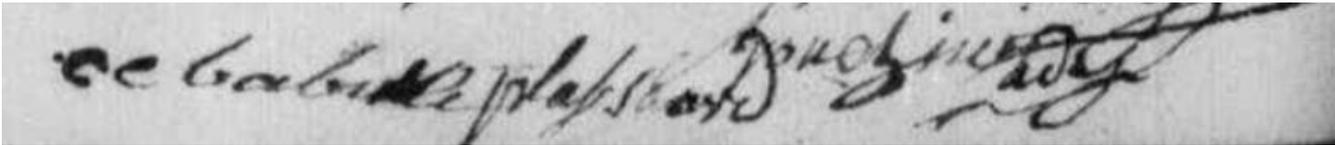
- Le 30 août 1866, elle représente et déclare Camille Bigot, enfant légitime de Pierre Bigot, berger de 34 ans, demeurant aux Molières « L'enfant est présenté et déclaration faite par Victorine Mouton, femme Moulard qui fait office de sage femme ». BMS p.88 /200
- En 1870 elle fait office de sage femme lors de la naissance de la fille naturelle de Alexandrine Pichois BMS p.128 /200 (et déjà précédemment en 1868. 1<sup>er</sup> document présenté)
- Et également celle de Paul Gabriel Corron. BMS p. 131/200
- En 1870, à nouveau elle est présente, lors de la naissance du fils de Gustave Bigot, berger, « fils légitime ... a été présenté et la déclaration faite par la dame Victorine Mouton femme Moulard, journalière âgée de 54 ans assistant à l'accouchement... et fondée de pouvoir, laquelle nous a déclaré ne pas savoir signer » BMS p 134 et 135 /200
- Le 22 février 1871 c'est elle qui présente et déclare la naissance de Etienne Thomine, enfant légitimé par mariage le 7 octobre 1871. BMS p. 141/200
- Le 9 décembre 1872, lors de la naissance de Francois Désiré Bessin né de mère non mariée âgée de 19 ans elle est déclarée « fondée de pouvoir » BMS p 174 /200

# En remontant dans les registres de naissances de Gometz -le Châtel

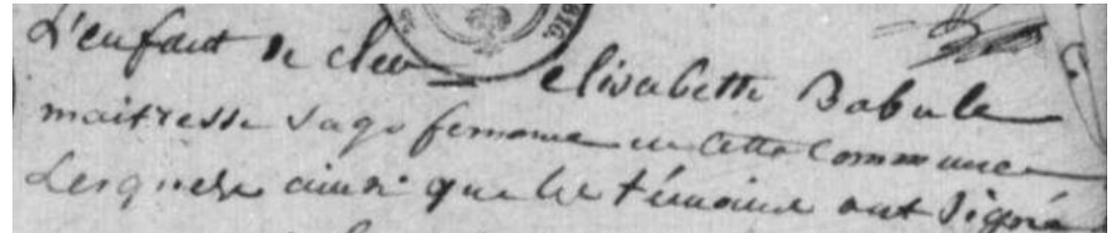
- **Registre 1822-1837**

- p.10/169: naissance de de Louis Déard (?) de mère domestique non mariée , on note la présence « de Claire Elisabeth Babule âgée de 56 ans , sage-femme à Orsay , qui a signé avec les témoins ».

Claire Elisabeth Babule est effectivement recensée comme « maîtresse sage -femme » à Orsay et signe à Orsay, presque tous les actes de naissance de l'année 1819, même quand elle n'y est pas nommément citée. Elle a 50 ans et est femme de Jacques Vautlain , chirurgien .(réf. Orsay Recensement 1817 p.20/55)



BMS Gometz -le -Châtel 1822 p 10/169 signature



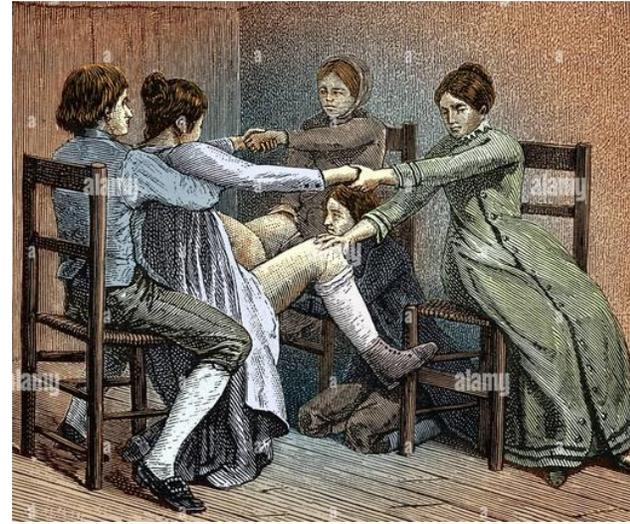
BMS registre Orsay 1819 p 12/486

- **Registre de 1838-1850**

p.8/212 n°1 : naissance d'un enfant sans vie chez Pierre Louis Chambelland et Catherine Bouchard sa femme . C'est Monsieur Gourzay docteur médecin qui a signé avec les témoins  
p.9/212 il signe également l'acte de décès. Je n'ai pas trouvé où il exerçait.

- Dans les nombreux cas de naissances illégitimes , c'est très souvent la grand-mère de l'enfant ou, exceptionnellement, le grand-père, qui le représente. Pour les domestiques, c'est souvent la femme du patron qui déclare l'enfant.

# Les accouchements, avant l'apparition de sages-femmes formées.



Les conditions dans lesquelles les femmes accouchent sont toujours aussi difficiles .

L'art des accouchements n'est jusqu'alors, qu'un ensemble de savoirs-faire transmis par le geste et la parole dans le monde essentiellement féminin; les hommes médecins craignent d'être accusés d'indécence et ils pratiquent les accouchements « à couvert ».

Logement sombre, souvent dans une pièce unique, auprès de la cheminée, avec un manque d'hygiène difficile à imaginer aujourd'hui. Les « **matrones** » ont souvent des pratiques jugées mortifères. Peu à peu elles vont être remplacées, en ville surtout, par des femmes « de savoir et d'expérience ». Mais le milieu rural reste défavorisé.

# Quelques hommes, et des femmes remarquables...

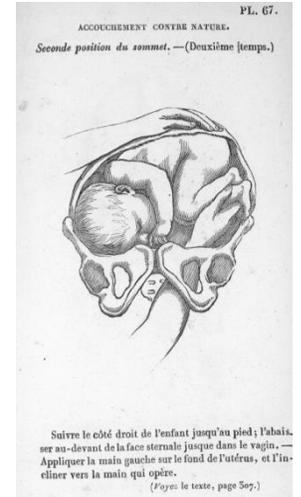
- **Angélique du Coudray** (1712-1794) formée à l'Hôtel Dieu. Louis XV la dote d'une énorme pension pour qu'elle diffuse, avec pédagogie, des cours itinérants dans toute la France, de 1759 à 1783. Elle crée des mannequins appelés « machine », pour son initiation et distribue des livres qu'elle a fait éditer.
- **Jean Louis Baudelocque** (1745-1810): il est chirurgien, initié par son père à la chirurgie, dans les campagnes de Picardie. Il fait de l'obstétrique une discipline scientifique. Il crée en 1802 une chaire à l'Académie de Médecine et développe l'utilisation du forceps et de la césarienne.
- **Marie Louise de la Chapelle** (1769-1821), nommée, sous la tutelle de Baudelocque, sage femme en chef à l'Ecole de la Maternité de Port-Royal créée en 1802 par **Chaptal**, alors Ministre de l'Intérieur de Napoléon. Elle y accueille les femmes pauvres et les filles mères.

L'établissement forme des boursières départementales choisies parmi les candidates les plus capables (il faut savoir lire et écrire...). Elles seront autorisées à diffuser de la formation et à s'installer partout en France .

- **Marie Anne Boivin** (1773-1841), née près de Versailles (Montreuil). Elle se réfugie à Etampes pendant la Révolution Française et y suit les cours d'un chirurgien à l'Hôtel-Dieu d'Etampes. Elle accède brillamment à la formation de l'Ecole des Sages-Femmes de Paris en 1799.



Credit photo: [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

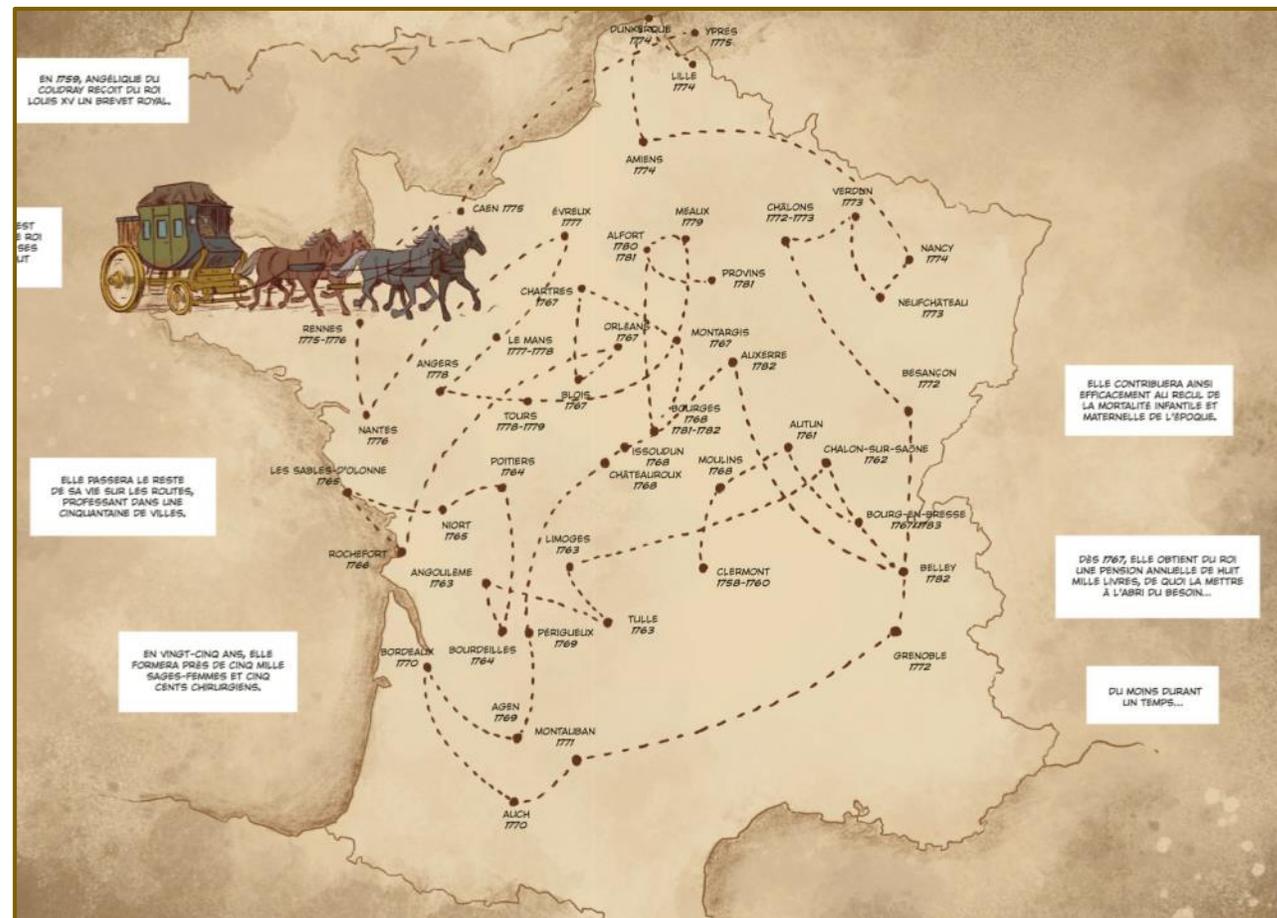


Marie Boivin. dessin et gravure de Bouchard.

# Les voyages de Mme du Coudray 1758/1782



*La machine de Mme du Coudray*

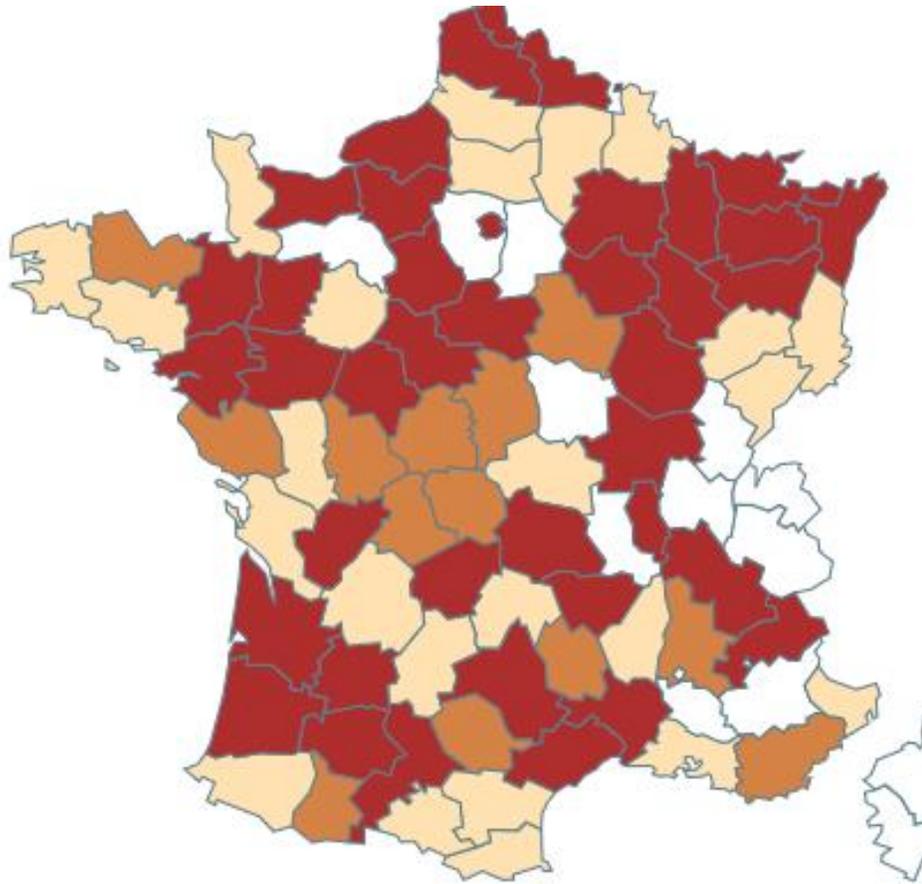


En 25 ans elle forme environ 5000 sages-femmes.  
Extrait de la BD « La sage-femme du roi »

# Des lois, des décrets, des réglementations.

- **La loi du 9 Ventôse An XI/ 1803**: elle consacre l'officialisation de la profession de sage-femme, comme membre à part entière du corps médical. Elle fixe l'obligation de suivi de cours ... mais maintient la possibilité d'une formation non scolaire.
- **Le décret de 1854** qui reconnaît 2 catégories de sages-femmes:
  - Celles de 1<sup>ère</sup> classe qui ont été reconnues par la faculté de médecine de Paris.
  - Celles de 2<sup>ème</sup> classe qui sont formées par les hospices départementaux et qui ne peuvent exercer que dans la circonscription où elles ont été reçues, ( cas de Clémentine Elisabeth Babule , « *maîtresse sage-femme à Orsay* » ?). Nous vérifierons, plus tard, dans les AD de l'Essonne ou des Yvelines son inscription sur les listes des sages femmes déclarées ...
- **Les contestations des médecins**
  - ✓ Sur les limites de l'instruction générale des sages femmes ...
  - ✓ Accusation de pratique d'avortements, moralité remise en cause, cupidité...
  - ✓ Une concurrence insupportable pour les docteurs en médecine ...
- **Une société populationniste** due à la perte de territoires suite la guerre de 1870, et moralisante sous l' influence de la religion.
- **La loi de 1892** interdit l'usage des instruments aux sages-femmes mais autorise de façon dérogatoire l'usage de certains médicaments anti-hémorragiques (ergot de seigle ) ou antiseptiques...

# La diffusion de l'enseignement



Formation obstétricale (1802-1803)



« L'école des sages femmes » de  
Nathalie Sage-Pravanchère

Les bienfaits de cet enseignement sont ainsi présentés dans les *Affiches du Poitou* le 25 février 1773 dans un article intitulé « Cours public & gratuit sur l'art de l'accouchement ».

« Le public est averti que le sieur Maury, Maître en chirurgie de la ville de Poitiers, y commencera les leçons publiques & particulières sur l'art des accouchements le 15 du mois de mars prochain, & se servira pour les démonstrations de la machine composée par la Dame du Coudray, Maîtresse sage-femme de Paris, brevetée du Roi ; auxquelles leçons seront reçues gratuitement les élèves qui se présenteront tant des villes que des paroisses de campagne, même celles que les seigneurs des paroisses, les officiers municipaux des villes, & habitants de gros bourgs jugeront à propos d'y envoyer, pour se former ; à la charge de représenter avant leur admission, un certificat du curé ou vicaire de leur paroisse, qui constate leurs bonnes vie & mœurs. Cet établissement dont on a ressenti jusqu'à présent les meilleurs effets, a pour but un objet trop précieux à l'humanité, pour n'être pas persuadé qu'on s'empressera à en profiter. »

Extrait de publication du Club Généalogique  
du Poitou

## Quel statut pour Victorine Mouton , femme Moulard ?

- Victorine Mouton, femme Moulard est bien présente et nommément désignée dans tous les actes de naissance d'enfants dits naturels ou légitimes dans lesquels le père est absent, comme pour Pierre Bigot, berger aux Molières.
- Les représentants de l'Etat-Civil, maire et adjoint-instituteur, semblent lui porter grand respect en la désignant plusieurs fois « *Dame Victorine Moulard* ».
- Sa présence n'est pas l'assurance d'une naissance sereine. Certains des enfants qu'elle a aidé à naître meurent à la naissance, comme beaucoup d'autres.
- Le fait qu'elle ne sache pas signer, «... *qui a remplacé la sage femme...ne sait pas signer* », semble montrer qu'elle n'était pas formée officiellement par les écoles.
- La grande disparité entre villes et zones rurales fait qu'elle a peut-être bénéficié d'une formation pratique pour être quand même désignée ainsi dans les registres d'actes de naissance .



## Mes sources

- AD 91: Registres d'Etat Civil de Gometz-le-Châtel, Orsay.
- AD 78: Registres d'Etat Civil de La Celle les Bordes.
- AD 91: Recensements de la population de Gometz-le-Chatel, Orsay, Palaiseau.
- Nathalie Sage-Pravanchère : « *l'Ecole des sages-femmes* » et sa thèse « *Mettre au monde, sages-femmes et accouchées en Corrèze au 19<sup>ème</sup> siècle* ».
- Geneviève Bergot-Jaouen: « *Enquête sur les sages-femmes en Bretagne au 19<sup>ème</sup> siècle* »
- Jeanne Bethuys : « *Histoire de la formation des sages-femmes en France* », passionnant car elle parcourt l'histoire des sages-femmes depuis l'Antiquité ainsi que dans l'histoire de la France .
- Anne-Sophie Simonet: « *Angélique du Coudray* » ( Revue 7 jours à Clermont-Ferrand)
- Marie-Françoise Morel: « *L' école des sages-femmes* »
- Anne Carol, sur Marguerite Boivin, « *Sage-femme ou gynécologue* ».
- Autres consultations en ligne BNF/Gallica de diverses publications
- BD « *La sage-femme du roi* » de Adeline Laffitte et Hervé Duphot
- Avec le concours des AD des Yvelines, affaire suivie par Yoan Thomas.

